



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 octobre 2023, à 19 h 05
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement
Mme Marie-Josée Dubé, Conseillère d'arrondissement
M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Anne Chamandy, Directrice d'arrondissement
Mme Nadine Garneau, Commandante au poste de quartier 46
Mme Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement
Mme Josée Kenny, Secrétaire d'arrondissement intérim

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Ouverture de la séance extraordinaire du 3 octobre 2023

Le président du conseil d'arrondissement, M. Luis Miranda, déclare la séance extraordinaire ouverte à 19 h 01.

10.01

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 02, mais aucune question n'est posée.

10.02

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 02, mais aucune question n'est posée.

10.03

CA23 12207

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil
d'arrondissement à 19 h 05**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2023, à 19 h 05.

ADOPTÉE

10.04

CA23 12208

Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2024

ATTENDU QUE lors de la réforme du financement des arrondissements, l'arrondissement d'Anjou n'a pas obtenu les transferts centraux lui permettant de maintenir les services à la population sans avoir à imposer une taxe locale;

ATTENDU QUE nous devons par respect pour notre population, adopter un budget qui assure le maintien des services de proximité;

ATTENDU QU'il revient à l'arrondissement de pallier à cette dotation budgétaire déficiente;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

D'adopter le budget dressé conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et de transmettre celui-ci au comité exécutif de la Ville de Montréal.

D'adopter un budget de fonctionnement pour l'année 2024 au montant de 32 586 100 \$ pour le volet dépenses, un montant de 1 598 800 \$ pour les revenus autonomes.

Afin d'équilibrer le budget, l'arrondissement entend adopter un règlement visant l'imposition de taxe relative aux services à l'ensemble des immeubles imposables de l'arrondissement de 13,0 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe générera des recettes totalisant 10 643 500 \$.

ADOPTÉE

30.01 1230558005

CA23 12209

Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024 à 2033

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

D'adopter le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour l'arrondissement d'Anjou, de même que les montants d'investissements et les sources de financement prévus pour ces projets pour les années 2024 à 2033, et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal, à savoir :

En milliers	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	TOTAL
Édifices	4 248	2 738	4 063	3 893	3 898	3 948	3 843	3 818	3 848	3 848	38 145
Équipement et système informatique	215	135	200	120	65	65	120	95	65	65	1 145
Infrastructures	1 100	1 100	1 100	1 300	1 100	1 000	1 100	1 100	1 100	1 100	11 100
Parcs	100	1 690	300	350	600	650	600	650	650	650	6 240
Total	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	56 630

ADOPTÉE

30.02 1230558006

CA23 12210

Levée de la séance extraordinaire du 3 octobre 2023

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

Que la séance extraordinaire du 3 octobre 2023 soit levée à 19 h 19.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue
le 7 novembre 2023.